Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 041-200055481-20220203-DEL2022_04-DE

Département de Loir-et-Cher

BEAUCE VAL DE LOIRE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de la Halle sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, Président.

Etaient présents :
Mmes et MM. Didier PIEDNOIR, Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Pascal HUGUET, Sylver GENTE, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Marc FESNEAU, Astrid LONQUEU, Yvonnick BEAUJOUAN, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Jean COLY, Marie DUBREUIL, Gilbert FLURY, Christine HUET, Sandra LEMOINE-CABANNES, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Florence DEPUICHAFFRAY, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Damien BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Pierre DEPUYMALY, Guy TERRIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :
Mmes et MM. Catherine BAUDOUIN, procuration donnée à Stéphane MALANDAIN, Aurore CASATI, procuration donnée à Christine HUET, Christophe ELIE, procuration donnée à Jean COLY, et Céline MILLET, procuration donnée à Grégory MILLET.

Étaient absents excusés :
MM. Olivier THEOPHILE et Yves CHANTEREAU

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 41
Suppléants votants : 3
Pouvoirs : 4
Total votants : 48

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération : RH_DEL_2022_4

Objet : Créations de postes pour des emplois permanents

Sous réserve de l'avis du Comité Technique commun ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 041-200055481-20220203-DEL2022_04-DE

- **DE CRÉER** neuf postes dont les répartitions sont présentées ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Compte-tenu de la régularisation d'un poste au service des finances :

- Création d'un poste de rédacteur à temps complet 35/35ème, catégorie B, sur les fonctions d'adjoint au responsable des finances, au 1er février 2022.

Compte-tenu du renforcement des effectifs au pôle développement économique :

- Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet 35/35ème, catégorie B, sur les fonctions de coordinateur des affaires immobilières et foncières du pôle développement économique, au 1er février 2022.

FILIÈRE TECHNIQUE :

Compte-tenu du besoin de péreniser les services techniques et de régulariser la situation d'un agent contractuel présent depuis plusieurs années :

- Création d'un poste de technicien principal 1ère classe à temps complet 35/35ème, catégorie B, sur les fonctions de gestionnaire du patrimoine bati, au 1er mars 2022.

Compte-tenu d'une mutation dans le cadre d'un reclassement au sein des services à la population de la CCBVL :

- Création d'un poste de technicien principal 1ère classe, à temps complet 35/35ème, catégorie B, sur les fonctions d'assistante administrative des services jeunesse et scolaire, au 1er février 2022.

Compte-tenu de la réorganisation des services techniques mutualisés et d'un recrutement :

- Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet 35/35ème, catégorie A, sur les fonctions de responsable du pôle espace public mutualisé, au 1er avril 2022.

FILIERE ANIMATION :

Compte-tenu de la stagiairisation d'un agent contractuel au sein du pôle jeunesse :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet 35/35ème, catégorie C, sur les fonctions d'animateur, au 1er février 2022.

Compte-tenu de la réussite au concours de 2 agents :

- Création d'un poste d'animateur territorial, à temps complet 35/35ème, catégorie B, sur les fonctions de responsable scolaire, au 1er février 2022.

- Création d'un poste d'animateur territorial, à temps complet 35/35ème, catégorie B, sur les fonctions d'animateur, au 1er février 2022.

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 041-200055481-20220203-DEL2022_04-DE

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

Compte-tenu d'un départ d'un agent en disponibilité et de son remplacement au sein du Multi-accueil :

- Création d'un poste d'agent social à temps non complet 28/35ème, catégorie C, sur les fonctions d'agent social, au 1er février 2022

Filière	Grade	Cat.	Effectif avant délib.	Effectif après délib.	Temps travail
Administrative	Rédacteur	B	4	5	35/35ème
	Rédacteur principal 1ère classe	B	2	3	35/35ème
Technique	Technicien principal 1ère classe	B	0	2	35/35ème
	Ingénieur principal	A	1	2	35/35ème
Animation	Adjoint d'animation	C	5	6	35/35ème
	Animateur	B	1	3	35/35ème
Médico-social	Agent social	C	0	1	28/35ème

Pour copie conforme, le 02/02/22
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE LOIR-et-CHER

Pascal HUGUET

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 03/02/2022
Et publication le 03/02/2022

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE LOIR-et-CHER

Pascal HUGUET

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 041-200055481-20220203-DEL2022_04-DE